

Situations hebdomadaires de la Banque de France - Note méthodologique

1 – Le cadre réglementaire de la publicité des situations

A l'origine de la publication des situations hebdomadaires se trouve la réglementation portant sur les comptes de la Banque de France. Ainsi, les statuts primitifs de la Banque du 13 février 1800 précisent qu'à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire est présenté le « compte résumé des opérations de l'année précédente » (art. 14). Les statuts fondamentaux de 1808 confient l'arrêté du « compte annuel » des opérations de la Banque au Conseil général (art. 39). Mais c'est la loi du 30 juin 1840 portant prorogation du privilège de la Banque qui introduit pour la première fois la mention de « situation moyenne de la Banque », disposant dans son article 5 qu'il revient au ministre des Finances de publier, « tous les trois mois un état de la situation moyenne de la Banque pendant le trimestre écoulé ».

L'accélération de la fréquence de publication découle directement de l'instauration du cours forcé des billets de la Banque, par le décret du 15 mars 1848 : l'article 6 impose à la Banque l'obligation de publier toutes les semaines sa situation dans le *Moniteur*. Le décret de retour à la libre convertibilité du 3 mars 1852 revient aux exigences de la loi de 1840 (art. 5). Toutefois, le Conseil Général, dans sa séance du 11 mars 1852, se prononce pour une publication mensuelle, le second jeudi de chaque mois, afin de « donner satisfaction à la curiosité bien légitime du public », selon les termes du régent Pillet-Will. Enfin, le 9 juin 1864, le Conseil décide de revenir à la publication hebdomadaire [1], fixée le jeudi par un arrêté du Conseil général de la Banque de France du 1^{er} juin 1865 [2].

Si les postes retenus dans la situation hebdomadaire ont continué d'évoluer, il faut attendre le « Décret modifiant les textes qui régissent l'administration intérieure de la Banque et fixant les règles de l'établissement du bilan », le 14 décembre 1936 pour en voir fixés réglementairement les principes. Le titre VII (« des situations périodiques et du bilan ») dispose que « la Banque remettra chaque semaine, au ministre des finances, un état de sa situation qui sera publiée au *Journal Officiel*. Cet état hebdomadaire fera ressortir le montant de l'encaisse métallique et des engagements à vue ainsi que le pourcentage de couverture qui résulte du rapprochement de ces deux chiffres. Il indiquera en outre, d'une façon détaillée, les postes de l'actif qui ont donné naissance aux engagements à vue et qui lui servent de garantie » (art. 26).

L'affaiblissement du rôle de l'encaisse métallique de la Banque dans la garantie de la valeur de ses billets a progressivement atténué l'importance attribuée par le public à la situation hebdomadaire de la Banque. L'évolution de la politique monétaire française, notamment après 1971, et la construction européenne, d'autre part, ont entraîné la modification des rubriques de la situation hebdomadaire, dont le cadre correspond désormais au Système européen de banques centrales – S.E.B.C. – auquel participe la Banque de France.

2 – Informations relatives à l'utilisation des situations hebdomadaires

La situation hebdomadaire est un bilan, d'où sa ventilation entre « Actif » et « Passif », qui se distingue du bilan semestriel ou annuel par la contraction comptable d'un certain nombre de comptes, souvent de caractère interne à la Banque ou correspondant aux opérations en cours. Cette contraction comptable aboutit au gonflement du poste « divers » dans la situation hebdomadaire. Les opérations des succursales et bureaux de la Banque sont incluses dans la situation hebdomadaire [3].

Ce souci de l'information économique correspond principalement à quatre types d'informations :

- La circulation monétaire, c'est-à-dire la quantité de billets en circulation.
- Le gage de cette circulation. Avant 1914, il s'agit principalement de l'encaisse métallique. S'y ajoutèrent ensuite les devises, le cas échéant dans le cadre d'accords internationaux.
- La contrepartie de cette circulation et « cause » première de l'émission des billets : l'escompte d'effets de commerce puis d'effets financiers, les avances et prises en pension de titres.
- Enfin, apparents ou non, les prêts, avances et autres concours au Trésor.

Toutefois, les informations correspondant à ces quatre grandes rubriques ne sont pas directement accessibles. Ainsi, des concours indirects au Trésor ont pu être accordés sans apparaître, car compris dans les crédits à l'économie.

Par ailleurs, la régularité de la publication a subi les aléas des crises et guerres. Pour le seul XX^e siècle, la Première Guerre mondiale entraîna une suspension de près de six mois de la publication, jusqu'en janvier 1915. En outre, les séries ne sont pas directement comparables : succursales en zone occupée après 1915 ; consolidation de l'Alsace et de la Lorraine dans les situations après 1919. Durant la Deuxième Guerre mondiale, la publication est interrompue après le 10 juin 1940 et ne reprend qu'un an plus tard, le 31 juillet

1941, mais se trouve de nouveau suspendue le 20 juillet 1944. Ce n'est qu'à la fin du mois de décembre 1944 que la publication reprend. De nouvelles interruptions suivent, du 7 juin au 2 août 1945 et du 29 janvier au 4 mars 1948. Seule les grèves de mai 1968 ont interrompu ensuite cette publication : la situation du 16 mai 1968 est dressée, dans les archives de la Banque, de manière manuscrite, mais non publiée ; la suivante manque.

Au total, et en tenant compte des éléments ci-dessus, la situation hebdomadaire de la Banque de France offre une série exceptionnelle par sa fréquence élevée et la qualité de son information, du fait de l'exigence de cohérence que fait peser sur cette publication la nécessité d'équilibrer Actif et Passif.

En outre, l'attention avec laquelle est observée la situation limite les manipulations. On pense ici, bien entendu, à la falsification des situations hebdomadaires intervenue entre 1924 et 1925 – l'affaire des « faux bilans » – dont les mécanismes ont récemment été démontés [4].

3 – Choix méthodologiques d'agrégation de la base

L'effort d'agrégation de ces séries en longue durée a conduit à des regroupements dont les logiques sont inévitablement plus pertinentes pour certaines périodes de l'histoire de la Banque que pour d'autres.

- L'open market est agrégé au « Portefeuille titre » et nous avons procédé au raccordement des séries 1928-38 et 1938-1971.
- Il n'y a pas de compte agrégé « financement de l'Etat », du fait de la présence de mécanismes indirects de financement de l'Etat inclus dans les opérations de refinancement de l'économie.
- Les totaux intermédiaires sont surtout des outils de classement : leur pertinence économique n'est donc pas toujours immédiate.

4 – Observations et notes

Note sur la situation hebdomadaire au 11 juin 1964 :

« La situation hebdomadaire arrêtée au 4 juin 1964 appelle le commentaire ci-après : La rubrique "Concours au Fonds Monétaire International" du poste "Avances au Fonds de Stabilisation des Changes" est en augmentation de 296,2 millions de francs. Cet accroissement résulte des tirages de 271,5 millions de francs au profit des Etats-Unis d'Amérique et de 24,7 millions de francs au profit du Chili sur la fraction du quota de la France au Fonds Monétaire International soustraite en francs. »

Note sur la situation hebdomadaire au 3 septembre 1964 :

« La situation hebdomadaire arrêtée au 3 septembre 1964 appelle les commentaires ci-après : 1°) La rubrique "Concours au Fonds Monétaire International" du poste "Avances au Fonds de Stabilisation des Changes" est en diminution de 90,4 millions de francs. Cette réduction résulte de remboursements par divers pays en vue de l'apurement de tirages antérieurs sur le Fonds Monétaire International. 2°) Le compte "Disponibilités à vue à l'étranger" est affecté par la recette d'une somme de 18 millions de dollars des Etats-Unis, soit 88,9 millions de francs, restituée par la Banque de Réserve Fédérale de New York pour solde des 50 millions de dollars mis précédemment à sa disposition en échange d'un montant équivalent de francs. »

Sur la période 1898-1974, une seule erreur a été relevée. Le 19 juillet 1900, une erreur s'est glissée dans la série « Portefeuille des succursales ». Il fallait lire « 450 290 919 » au lieu de « 550 290,19 ». L'erreur n'apparaît pas dans la série publiée ici, car cette série est une totalisation (« Effets sur place » et « Effets du Trésor remis à l'encaissement ») qui n'a pas été reprise.

Enfin, on notera une information particulière, dont on ne sait aujourd'hui s'il s'agit d'une anomalie ou de la correction d'une erreur antérieure : le 18 septembre 1924, la série « Effets prorogés sur Paris » augmente d'une semaine sur l'autre, ce qui est un cas unique. En effet, cette série découle directement du moratoire décidé en août 1914 et enregistre donc un « stock » d'effets peu à peu amortis par la Banque. Cette « exception » reste donc, en l'état, à expliquer.

Patrice Baubeau et Olivier Feiertag,

Mission historique de la Banque de France/Université de Paris-X-Nanterre.

[1] Alain Plessis. *La Banque de France et ses deux cents actionnaires sous le Second Empire*. Genève, Droz, 1982.

[2] Georges Bousquet. *La Banque de France et les institutions de crédit. Les banques. Historique, législation comparée, organisation et fonctionnement*. Paris, Paul Dupont, 1885.

[3] J. Gautier. *La Centralisation des écritures et l'établissement du bilan de la Banque de France*, conférence de M. J. Gautier, 26 juin 1956. Banque de France (Bibliothèque du Conseil, Z 2604).

[4] Bertrand Blancheton. *Le Pape et l'Empereur. La Banque de France, la direction du Trésor et la politique monétaire de la France (1914-1928)*, Paris, Albin Michel, 2001.